

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 12 AOÛT 2025

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 12 AOÛT 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM**

---

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers, Daniel Meunier (siège no. 1), Stéphanie Martin-Gauthier (siège no. 2), *vacant* (siège no. 3), Réjean Racine (siège no. 4), *vacant* (siège no. 5) et Gisèle Thériault (siège no.6), sous la présidence du maire, monsieur Philippe Dunn.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux des séances du 8 et du 18 juillet 2025
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
  - 6.1 Liste des documents à détruire produite par l'archiviste
  - 6.2 Dépôt du procès-verbal de correction du greffier - *Règlement numéro 2024-11 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville*
  - 6.3 Soutien de la municipalité à la Fondation de revitalisation de Brigham et la Municipalité [REPORTÉ]
  - 6.4 Règlement d'emprunt 2021-07 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt temporaire de 363 000 \$ - autorisation de signature
  - 6.5 État comparatif et prévisionnel
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Demande no. 2025-01 de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – autorisation d'un usage commercial au 110 chemin Fordyce, lot 3 521 365 - seconde résolution
  - 7.2 CPTAQ – demande d'autorisation lot 3 520 194
- 8 Voirie
  - 8.1 Appel d'offres 2025-28 - déneigement et déglaçage de rues et trottoirs de la municipalité de Brigham [REPORTÉ]
  - 8.2 Pont 01461- chemin Nord (ruisseau Alder)
- 9 Eaux usées et eau potable
- 10 Environnement
  - 10.1 Approbation et autorisation de signature - entente intermunicipale de délégation de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi
- 11 Sécurité publique
- 12 Loisirs et culture
  - 12.1 Entente intermunicipale – loisirs ville de Cowansville
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

**1**  
**25-08-151**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert et en reportant les points 6.3 et 8.1 à une prochaine séance.

---

**2**  
**25-08-152**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 8 ET DU 18 JUILLET 2025**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances du 8 et du 18 juillet 2025.

---

**3**  
**25-08-153**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 208 569.66 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

| <b>Fournisseurs</b>                           | <b>Description</b>   | <b>Montant</b> |
|---|--|----------------|
| Bell Mobilité                                 | Facture mensuelle pour le service de cellulaires   | 290.04 \$      |
| Bell Canada                                   | Facture mensuelle pour le téléphone du Pavillon Gilles Giroux                              | 71.26 \$       |
| Fonds de solidarité FTQ                       | Contribution mensuelle au REER de l'employé  | 250.00 \$      |
| Hydro-Québec                                  | Factures mensuelles pour consommation d'électricité  | 10 355.63 \$   |
| Revenu Canada                                 | Remise mensuelle des déductions à la source fédérales                                      | 4 427.10 \$    |
| Revenu Québec                                 | Remise mensuelle des déductions à la source provinciales                                   | 12 953.31 \$   |
| S.C.F.P.                                      | Remise mensuelle des cotisations syndicales  | 258.04 \$      |
| Vidéotron                                     | Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet et usine secteur Guay              | 415.82 \$      |
| Banque Nationale du Canada                    | Contribution mensuelle au REER de l'employé  | 1 800.50 \$    |
| Caisse Desjardins                             | Contribution mensuelle au REER de l'employé  | 1 493.20 \$    |
| Caisse Desjardins                             | Contribution mensuelle au REER de l'employé  | 863.10 \$      |
| Banque Royale du Canada                       | Contribution mensuelle au REER de l'employé  | 772.58 \$      |
| Beneva inc.                                   | Assurances collectives pour le mois d'août   | 1 734.99 \$    |
| VISA Desjardins                               | Factures mensuelles - cartes approvisionnement   | 907.55 \$      |
| Esso and mobil business card                  | Fourniture d'essence pour les véhicules municipaux   | 258.68 \$      |
| Rona inc.                                     | Fournitures diverses pour la voirie et bâtiment  | 243.34 \$      |
| Stéphanie Roy                                 | Remboursement dans le cadre du programme de produits hygiénique                            | 18.75 \$       |
| Jessica Lévesque                              | Remboursement dans le cadre du programme de produits hygiénique                            | 100.00 \$      |
| Gestion de projets environnementaux Akvo inc. | Honoraires pour l'émission de l'attestation de conformité                                  | 1 521.70 \$    |
| Aquatech Société de Gestion de l'eau inc.     | Services exploitation des ouvrages d'eau potable et des eaux usées pour le mois de juillet | 5 134.79 \$    |
| Animation Richard Lacroix inc.                | Service d'animation pour la fête municipale du mois d'août                                 | 3 621.71 \$    |

|  |   |              |
|--|---|--------------|
| Artelia Canada inc.                      | Services professionnels pour étude préliminaire - installation de traitement d'eau potable H-V; services professionnels pour la préparation de documents pour travaux de pavage divers; services professionnels pour travaux de réfection de l'usine des eaux usées | 20 074.64 \$ |
| Groupe Conseil Brieau 2011 inc.          | Service office 365 pour juin et juillet, fourniture et configuration d'un ordinateur portable pour le maire, service ponctuel sur le poste de l'inspectrice et vérification du wifi   | 6 845.37 \$  |
| Bell Habitations inc.                    | Services professionnels en matière de gestion contractuelle pour le mois de juin  | 6 777.78 \$  |
| Buopro Citation                          | Fourniture de livre pour la bibliothèque. Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau pour le sous-sol  | 8 558.16 \$  |
| J.A Beaudoin Construction Limitée        | Service de nivelage des chemins selon de plan fourni  | 4 139.11 \$  |
| Dominique Bouffard                       | Service d'animation musical pour la fête municipale   | 800.00 \$    |
| Services CAPA                            | Service d'entretien ménager pour le mois de juillet   | 1 695.87 \$  |
| Distribution O-Palardy                   | Service d'approvisionnement d'eau embouteillée  | 47.50 \$     |
| DBR informatique inc.                    | Facture mensuelle de lecture du compteur de l'imprimante Kyocera  | 348.07 \$    |
| Karine Dussault                          | Honoraires professionnels pour le plan de signalisation et poteau Hydro-Québec  | 8 502.40 \$  |
| Déménagement Brigham                     | Service de déplacement de mobilier de bureau  | 252.95 \$    |
| Patrick Ewing                            | 5 de 6 versement service d'entretien et tonte de pelouses, 5 de 5 versement service d'entretien du terrain de baseball pour la saison 2025 et 5 de 5 versement d'entretien du terrain de soccer   | 3 421.35 \$  |
| Géosymbiose                              | Service professionnel pour assistance technique - projet secteur Guay   | 3 161.81 \$  |
| Génipur Électrique inc.                  | Services professionnels pour relevés et études photométriques   | 2 930.71 \$  |
| Installations électriques Claude Gougeon | Service d'entretien de l'éclairage public, et réparation d'un interrupteur au pavillon des loisirs  | 2 385.57 \$  |
| Icimédias inc.                           | Frais de parution pour recrutement du personnel électoral   | 427.71 \$    |
| Les Jardins de la Colline                | Fourniture de certificats pour la fête municipale   | 100.00 \$    |
| Locaplus                                 | Fourniture d'un chapiteau pour la fête municipale   | 1 251.61 \$  |
| Ginette Lefebvre                         | Service de maquillage et de sculpture de ballon pour la fête municipale   | 885.30 \$    |
| Monast inc.                              | Appel de service pour réparer la trappe d'accès au poste Brodeur  | 195.46 \$    |
| N. Bernard inc.                          | Fourniture d'essence des véhicules municipaux   | 297.63 \$    |
| Papeterie Cowansville inc.               | Fourniture de certificats pour la fête municipale   | 60.00 \$     |
| Produtions Royal Pyrotechnie inc.        | Fourniture d'un spectacle pyrotechnique pour la fête municipale   | 2 874.38 \$  |
| André Paris inc.                         | Service ponctuel de débroussaillage sur le chemin Chabot, et le contour des étangs aérés  | 931.30 \$    |
| Pourpart & Poupart Avocats inc.          | Services professionnels de consultations juridiques   | 3 387.59 \$  |
| R.I.G.M.R.B.M                            | Service mensuel pour l'élimination des déchets pour le mois de juillet  | 4 916.10 \$  |
| Simo Management inc.                     | Service professionnel pour mesure de boue, frais d'échantillonnage et analyse complète  | 4 977.65 \$  |
| Les Services EXP inc.                    | Honoraires de mandat de surveillance relatif à la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable au secteur Guay   | 1 813.74 \$  |

|                                     |   |              |
|-------------------------------------|---|--------------|
| Services Matrec - GFL Environmental | Service de collecte des matières résiduelles pour le mois d'août 2025                     | 17 667.39 \$ |
| Signel Services inc.                | Fourniture et livraison de plaquettes d'identification de numéro civique                  | 729.98 \$    |
| Thomson Reuters                     | Maj 68, loi sur la fiscalité municipale annotée   | 63.00 \$     |
| Urbatek                             | Services professionnels en matière d'urbanisme et émission de permis pour le mois de juin | 7 306.25 \$  |
| Ville de Cowansville                | Entente en matière de loisir - session printemps 2025                                     | 10 984.28 \$ |

**Sous-total des déboursés** **176 302.75 \$**

---

Autres déboursés pour approbation :

|                                    |   |                      |
|------------------------------------|---|----------------------|
| Service aux entreprises Desjardins | Salaires des employés et traitement des élus pour le mois de juillet 2025 | 32 102.87 \$         |
|                                    | Frais fixes mensuels  | 130.00 \$            |
|                                    | Frais mensuels pour le terminal Interac Global                            | 34.04 \$             |
| <b>Total des déboursés</b>         |   | <b>208 569.66 \$</b> |

---

4

**25-08-154**

**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

5

**25-08-155**

**CORRESPONDANCE**

6.1

**25-08-156**

**ADMINISTRATION**

**LITSTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE**

**PRODUITE PAR L'ARCHIVISTE**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la destruction des documents mentionnés sur la liste datée du 14 juillet 2025, jointe à la présente résolution, préparée par Madelyn Marcoux, archiviste, conformément au calendrier de conservation actuellement en vigueur et comprenant les items suivants :

- Municipalité de Brigham - Liste des dossiers pour destruction 2025 (23 boîtes commençant par D 2025-1 à D 2025-24, 4 boîtes de doubles et une boîte de plans grand format)

**6.2**

**25-08-157**

**ADMINISTRATION**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU GREFFIER - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-11  
AUTORISANT LE REMPLACEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE  
À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

Le greffier dépose son procès-verbal de correction daté du 12 juillet 2025 apportant une correction au *Règlement numéro 2024-11 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville*, accompagné du document corrigé, et ce, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec (RLQ, c. C-27.1).

---

**6.3**

**ADMINISTRATION**

**SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ À LA FONDATION DE REVITALISATION DE BRIGHAM ET LA  
MUNICIPALITÉ [REPORTÉ]**

ATTENDU la résolution 2024-290 concernant l'appui à la démarche de requalification de l'Église de Sainte-Marie-Médiatrice à Brigham;

ATTENDU la présentation faite par la Fondation de Revitalisation de Brigham au conseil municipal de son projet avant la séance ordinaire du 12 août 2025;

ATTENDU QUE ce projet vise à renforcer les liens sociaux, encourager l'économie circulaire, promouvoir les produits locaux et artisanaux, et favoriser une vie communautaire plus dynamique pour l'ensemble des citoyens de Brigham;

ATTENDU QUE des discussions et démarches sont en cours depuis février 2024 entre les représentants de la FRB et les marguilliers de la Fabrique de l'église de Sainte-Marie-Médiatrice, lesquels sont favorables à la vente de l'immeuble et ont reçu la permission officielle de l'évêché par résolution pour procéder à la transaction;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de développement durable et d'enrichissement collectif de la Municipalité, tels qu'identifiés dans le Plan stratégique 2015-2040 de Brigham, tout en respectant son caractère agricole, patrimonial et touristique;

ATTENDU la suspension récente du Programme d'aide financière en requalification du patrimoine religieux par le ministère de la Culture et des Communications

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- que la municipalité de Brigham soutient la démarche de la Fondation de Revitalisation de Brigham pour la requalification de l'église Sainte-Marie-Médiatrice;

- que la Municipalité octroie exceptionnellement à la Fondation de Revitalisation de Brigham une subvention d'un montant de \_\_\_\_\_ liée aux dépenses techniques afférentes au changement de vocation de l'immeuble et à ses frais d'opération de la première année, sur obtention des rapports techniques, à être versée lorsque la Fondation de Revitalisation de Brigham sera propriétaire de celui-ci.

---

**6.4**

**25-08-158**

**ADMINISTRATION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-07 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES  
TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU RÉSEAU ROUTIER ET UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 363 000 –  
AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU QUE l'autorisation émise le 1<sup>er</sup> octobre 2021 par le MAMH et l'avis de promulgation affiché le 12 octobre 2021 pour le règlement d'emprunt 2021-07 décrétant des dépenses en

immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 745 000 \$ (règlement parapluie);

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
  - d'autoriser le maire, Monsieur Philippe Dunn et le directeur général, Monsieur Pierre Lefebvre à signer tous les documents nécessaires auprès de Caisse Desjardins de la Porte-des-Cantons-de-l'Est afin de contracter un emprunt temporaire jusqu'à un montant de 363 000 \$, soit le solde disponible du règlement d'emprunt 2021-07 pour des travaux de réfection du réseau routier.
- 

**6.5  
25-08-159  
ADMINISTRATION  
ÉTAT COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents suivants :

- état comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 31 juillet 2025 ;
  - état prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 31 juillet 2025.
- 

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier mentionnent l'objet de cette résolution, sa portée, son coût, son financement et les modifications entre le projet et l'adoption finale de cette résolution.

Des copies de ce projet de résolution sont à la disposition du public à la présente séance et une copie est également mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité pour consultation. Une copie peut également être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville.

Madame Gisèle Thériault, conseillère au siège no. 6, déclare son intérêt potentiel et se retire, ne participant pas aux délibérations entourant ce point de l'ordre du jour ni au vote.

**7.1  
25-08-160  
URBANISME  
DEMANDE NO.2025-01 DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) –  
AUTORISATION D'UN USAGE COMMERCIAL AU 110 CHEMIN FORDYCE, LOT 3 521 365  
SECONDE RÉSOLUTION**

ATTENDU l'adoption d'une première résolution le 13 juin 2025 (résolution 25-06-125) et la tenue d'une assemblée publique de consultation le 5 août 2025 concernant la présente demande;

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham a adopté le *Règlement numéro 2024-04 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, permettant au conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU le dépôt de la demande no. 2025-01 de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser l'usage commercial C4-1 – *Services pour véhicules légers*, tel que défini à l'article 32 du *Règlement de zonage numéro 06-101*, sur une partie du lot 3 521 365 situé en zone ID-04 au 110 chemin Fordyce à Brigham, sur lequel un immeuble de type garage commercial est déjà érigé, le tout dans le cadre de l'article 3.1 du règlement 2024-04 afin de permettre la reconversion dudit immeuble;

ATTENDU QUE le projet d'usage concerné par la demande déroge aux dispositions de la grille des usages et normes à l'Annexe C du *Règlement de zonage numéro 06-101*, mais qu'à l'exception des

dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI le projet est conforme aux autres dispositions du *Règlement de zonage numéro 06-101*;

ATTENDU QUE ce projet est conforme au plan d'urbanisme et répond favorablement aux critères d'évaluation applicables sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE la demande concerne la reconversion du bâtiment existant afin d'y retrouver son usage initial de commerce de vente d'autos et de pièces d'auto usagées autorisé par la CPTAQ en 1981;

ATTENDU QUE la demande de PPCMOI confirme les fins auxquels le bâtiment a été construit, alors qu'au contraire, une transformation de l'usage commercial actuel vers un usage résidentiel tel que permis par le règlement de zonage 06-101, entraînerait des coûts liés à la démolition du bâtiment;

ATTENDU QUE l'occupation du garage est compatible avec le milieu hétérogène, composé de résidences, de commerces, d'institutions et d'activités agricoles, dans lequel il se retrouve;

ATTENDU QUE l'usage commercial *C4-1 – Services pour véhicules légers* se fera uniquement en îlot déstructuré, zone ID-04, et ne s'étendra pas dans la zone agro-forestière AF-41;

ATTENDU QUE conformément à la loi, ce projet a été soumis au comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée du 5 mai 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'usage commercial *C4-1 – Services pour véhicules légers* sur une partie du lot 3 521 365 situé en zone ID-04, en le limitant à la superficie de son usage initial, délimitée par la ligne avant de lot de 69.42 mètres, la ligne latérale de lot adjacente de 68.58 mètres, la ligne latérale de lot adjacente de 84.50 mètres, ainsi qu'une ligne de 78.4 mètres refermant la zone pour une superficie de 5 601.23 mètres carrés (référence à l'annexe 1).

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement, y incluant le maire :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- que le conseil municipal autorise l'usage commercial *C4-1 – Services pour véhicules légers*, tel que défini à l'article 32 du *Règlement de zonage numéro 06-101*, sur une partie du lot 3 521 365 du cadastre du Québec (matricule : 5910-90-0702) au 110, chemin Fordyce, à Brigham, situé en zone ID-04, délimitée par la ligne avant de lot de 69.42 mètres, la ligne latérale de lot adjacente de 68.58 mètres, la ligne latérale de lot adjacente de 84.50 mètres, ainsi qu'une ligne de 78.4 mètres refermant la zone pour une superficie de 5 601.23 mètres carrés (référence à l'annexe 1), dans le cadre du *Règlement numéro 2024-04 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* à l'article 3.1, pour la reconversion d'un immeuble sous réserve des conditions suivantes :

1. Respecter la délimitation de la zone prescrite (référence à l'annexe 1) ;
2. Ne pas réaliser d'entreposage extérieur dans la cour avant ;
3. Implanter une clôture et/ou un muret d'une hauteur de 2 mètres dans le prolongement imaginaire latéral du mur de façade du bâtiment principal et, à partir de celui-ci, à une distance de 2 mètres suivant les lignes latérales de propriété jusqu'à la limite arrière de la zone visée par la présente demande ;
4. Que la clôture et/ou le muret décrit au point 3 ci-dessus ne puisse pas être ajourée à plus de vingt-cinq pour cent (25%) et l'espace entre deux de ses éléments constituants ne doit pas être supérieur à cinq (5) centimètres ;
5. Que le bâtiment soit conforme aux normes d'évacuation des eaux usées de type garage commercial et aux autres normes applicables à ce type de bâtiment ;
6. L'obtention, le cas échéant, de tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

**ANNEXE 1**  
**Partie du lot 3 521 365 visée par l'autorisation du conseil municipal**



Madame Thériault reprend son siège au sein du conseil.

**7.2**  
**25-08-161**  
**URBANISME**  
**CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION**  
**LOT 3 520 194**

ATTENDU la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour le lot 3 520 194 afin de permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'usage résidentiel d'un bâtiment existant;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet du demandeur ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable aux activités agricoles existantes, ni aux développements de ces activités à l'exception des distances séparatrices;
- que la possibilité d'utilisation à des fins d'agriculture du lot, de faible superficie, est très limitée;
- que l'immeuble y est utilisé à des fins résidentielles depuis 1994;
- qu'il est recommandé, compte des circonstances exceptionnelles de ce dossier, d'appuyer cette demande.

**8.1****VOIRIE****APPEL D'OFFRES 2025-28****DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES ET TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
[REPORTÉ]**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions dont deux (2) conformes dans le cadre de l'appel d'offres public 2025-28:

| <b>SOUMISSIONNAIRES</b>      | <b>MONTANT (<u>taxes incluses</u>)</b> |
|------------------------------|--|
| DMS Sutton inc.              | 1 695 442,58 \$                        |
| Roger Dion et fils 2006 inc. | 1 789 637,15 \$                        |

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la plus basse soumission conforme pour le déneigement et déglaçage de rues et trottoirs de la municipalité de Brigham, soit celle de \_\_\_\_\_ au montant de \_\_\_\_\_ \$ (taxes incluses) pour les saisons \_\_\_\_\_ avec possibilité de deux années d'options aux montants annuels respectifs de \_\_\_\_\_ \$ et de \_\_\_\_\_ \$ ;
- d'exercer l'option et d'accepter pour l'année \_\_\_\_\_ au même montant annuel de \_\_\_\_\_ \$ (taxes incluses) la plus basse soumission conforme de \_\_\_\_\_ ;
- d'exercer l'option et d'accepter pour l'année \_\_\_\_\_ au même montant annuel de \_\_\_\_\_ \$ (taxes incluses) la plus basse soumission conforme de \_\_\_\_\_ ;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**8.2****25-08-162****VOIRIE****PONT 01461 – CHEMIN NORD (RUISSEAU ALDER)**

ATTENDU QUE, suite à une inspection, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a avisé la Municipalité de son intention d'imposer l'abaissement du tonnage maximal à 5 tonnes pour tous types de véhicules du pont 01461 de la rue Nord qui enjambe le ruisseau Alder;

ATTENDU QUE cette décision est hors du contrôle de la municipalité de Brigham, et a été prise par le Ministère de manière préventive dans l'objectif de préserver l'état actuel de la structure du pont jusqu'à ce qu'il réalise les travaux nécessaires;

ATTENDU l'impact majeur sur la circulation régionale de cette décision du Ministère puisque le trafic du chemin Nord est emprunté de façon croissante par les propriétaires et entrepreneurs de la Municipalité et des Municipalités voisines, et que seuls les véhicules d'urgence peuvent circuler sur un pont en limitation de poids, et ce uniquement lorsqu'ils sont en situation d'urgence malgré l'affichage de charge maximale à 5 tonnes;

ATTENDU QUE cette décision force la Municipalité à revoir les circuits de ramassage des matières résiduelles et des opérations de déneigement de ce secteur puisqu'il sera impossible pour les véhicules lourds de passer par ce pont, la rapidité et le coût des opérations en étant affectée;

ATTENDU les répercussions encore plus lourdes sur le circuit de transport scolaire du Centre de services scolaire Val-des-Cerfs desservant l'École des Colibris de la Ville de Cowansville, puisque l'essentiel des autobus s'y rendant passent par ce pont;

ATTENDU QUE le Ministère ne donne aucun détail concernant des travaux éventuels, ce qui laisse envisager que ce pont restera simplement sous surveillance à long terme;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que pour minimiser les problématiques occasionnées aux citoyens et entrepreneurs de la région, aux opérations de ramassage des matières résiduelles et de déneigement de la municipalité de Brigham, aux circuits de transport scolaire desservant l'École des Colibris de Cowansville et aux services d'urgence, le conseil municipal exhorte le ministère des Transports et de la Mobilité durable à réhabiliter cet ouvrage essentiel pour les résidents du secteur le plus rapidement possible;

- le conseil municipal recommande, plutôt que l'imposition de l'abaissement du tonnage maximal à 5 tonnes pour tous types de véhicules du pont 01461 de la rue Nord qui enjambe le ruisseau Alder, l'option beaucoup moins contraignante de la circulation à une seule voie en alternance.

- de transmettre copie de cette résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à madame la députée provinciale Isabelle Charest, à la Ville de Cowansville, au Centre de services scolaire Val-des-Cerfs et à l'École des Colibris, et à la direction du Service des incendies de Bromont.

---

#### **10.1**

**25-08-163**

**ENVIRONNEMENT**

**APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE  
DÉLÉGATION PARTIELLE DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES CONCERNANT LE RÉSEAU RÉGIONAL  
D'ÉCOCENTRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU l'évolution du service et des ententes intermunicipales concernant le réseau d'écocentres sur le territoire de Brome-Missisquoi depuis 2013;

ATTENDU la fermeture graduelle des services d'écocentres locaux à travers les six pôles de la MRC au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le conseil des maires reconnaît l'importance d'un service régionalisé en matière d'écocentres, afin d'optimiser les ressources, d'assurer une gestion plus cohérente et uniforme, et d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité du service sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires dans les dernières années a investi dans l'optimisation des activités de l'écocentre régional situé chez Zone-Éco à Cowansville et qu'il a donné son aval au projet d'optimisation de l'écocentre régional pour l'année 2025 via les résolutions 552-1224 et 120-0325;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'actualiser les paramètres d'entente entre la MRC et les 21 municipalités afin d'encadrer les services et activités liés au réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la MRC souhaite exercer, en lieu et place des municipalités locales, la compétence relative aux services et activités liés au réseau régional d'écocentres afin d'assurer une organisation efficiente, cohérente et régionale du service;

ATTENDU QU'il y a lieu à ce que les Municipalités délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre notamment à la MRC de conclure une entente intermunicipale avec Zone-Éco et à établir un réseau régional d'écocentres ;

ATTENDU QU'en fonction des réalités locales, l'entente proposée rend possible pour les municipalités la mise en place de services locaux complémentaires ou encore, la possibilité d'offrir un service ou un projet particulier, sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir entre les Parties notamment comment régir le fonctionnement, prévoir les obligations ainsi que les modalités de répartition des contributions financières ;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le conseil de la municipalité de Brigham approuve l'Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi (l' « Entente » ).
- que le conseil autorise et mandate monsieur Philippe Dunn, maire, et monsieur Pierre Lefebvre, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite Entente;
- que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'Entente, la ressource occupant la fonction de technicien en gestion contractuelle au sein de la Municipalité;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

---

**12.1**  
**25-08-164**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE – LOISIRS**  
**VILLE DE COWANSVILLE**

ATTENDU la proposition d'*Entente intermunicipale – services de loisirs et de la culture* de la Ville de Cowansville transmise le 18 juin 2025;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de conclure, pour une durée de trois (3) ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2028, l'entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Cowansville en y incluant le hockey mineur et le patinage artistique, le tout selon les conditions apparaissant à la proposition;

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de financer cette dépense nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet, notamment l'entente intermunicipale;

---

**13**  
**25-08-165**  
**VARIA**

---

**14**  
**25-08-166**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

---

**15**  
**25-08-167**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 47.

---

Philippe Dunn  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et greffier-trésorier

---